

16. **SOUTIENT** les activités menées dans le cadre du processus de Nouakchott pour prévenir et combattre le terrorisme sur le continent avec le soutien du Conseil de paix et de sécurité et le Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT) et celle de la communauté internationale dans son ensemble ;
  17. **SOUTIENT EN OUTRE** la proposition visant à obtenir du Conseil de sécurité des Nations Unies l'adoption d'une résolution autorisant les États membres de la Commission du Bassin du lac Tchad et la République du Bénin à déployer une force opérationnelle interarmées multinationale pour une période initiale de douze mois et la mise en place par le Secrétaire général des Nations d'un fonds spécial d'un Fonds spécial pour fournir le soutien financier et logistique nécessaire aux opérations au Groupe de travail;
  18. **EXPRIME SA HAUTE APPRECIATION** à la République du Tchad pour l'intervention rapide pour aider la République du Cameroun dans la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram;
  19. **INVITE** tous les États membres à apporter toute l'aide possible afin de vaincre le dangereux groupe terroriste Boko Haram.
- F. TRANSFORMATION DE L'ÉCOLE DU PATRIMOINE AFRICAIN EN UNE ÉCOLE A VOCATION PANAFRICAINE - Doc. Assembly/AU/19(XXIV)Add.8**
20. **NOTE** qu'il s'agit d'une initiative louable et **ENCOURAGE** le Gouvernement du Bénin à la poursuivre, et **ENCOURAGE ÉGALEMENT** les États membres, les CER, ainsi que les partenaires africains et internationaux à fournir toute l'aide nécessaire à la réalisation de cet objectif ;
  21. **DEMANDE** à la Commission et à la République du Bénin de procéder aux consultations appropriées, en vue d'évaluer les incidences juridiques, structurelles et financières du projet et de faire rapport à la Conférence par l'intermédiaire des structures pertinentes.
- G. CULTURE DE LA PAIX EN AFRIQUE -Doc. Assembly/AU/19(XXIV)Add.9**
22. **DEMANDE** à la Commission :
    - i) de prendre toutes les mesures appropriées en consultation avec l'UNESCO et le Gouvernement de la République de l'Angola pour l'organisation du Forum panafricain biennal pour une culture de la paix en Afrique, "Biennale de Luanda", en septembre 2015;
    - ii) d'étudier, avec l'UNESCO et le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, la possibilité de créer une "École de la paix".